VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-12-04

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 décembre 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Michaël THOMAS), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL (pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL), Mme Marie BOELLE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à M. Jacques BELLIER), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean François PEUMERY), M. Edmond GRONDIN (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à M. Hervé FLEURY), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. OLIVIER COLLO

Date de convocation : 30 novembre 2010
Date d'affichage de la convocation : 30 novembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de membres présents : 45

N° de l'ordre du jour :
2010.12.04 : Vote du versement aux communes membres d'une subvention d'équipement correspondant à la reprise d'un bien non amorti mis à disposition de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

- **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines et de l'Essonne du 24 août 2009 portant extension des compétences de Versailles Grand Parc,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2009 portant transformation de la communauté de communes de Versailles Grand Parc en communauté d'agglomération et projet de nouveaux statuts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2009 portant création de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC),

Vu le rapport de la CLETC du 19 octobre 2010,

Dans le cadre de ses travaux, la CLETC a retenu le principe du versement aux communes de 50% de la part non amortie des biens mis à disposition de Versailles Grand Parc.

Sur la base des inventaires transmis, la valeur des biens non amortis au 31 décembre 2009 corrigée du FCTVA et des subventions reçues se monte à 752 530 euros pour le bâtiment de l'école de musique de Jouy-en-Josas et, pour les biens mobiliers, (instruments et mobilier) à 259 453 € pour le conservatoire de Versailles, à 18 497 € pour le conservatoire de Viroflay, à 3 624 € pour l'école de musique de Rocquencourt, à 5 430 € pour l'école de musique de Buc et à 58 252 € pour l'école de musique de Jouy-en-Josas.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver le versement aux communes concernées de subventions d'équipement correspondant à 50% de la part non amortie des biens mis à disposition de VGP pour exercer sa compétence en matière d'enseignement musical, soit un montant total de 548 893 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

1) *décide, conformément au rapport établi par la CLETC en date du 19 octobre 2010, le versement de subventions d'équipement aux Communes suivantes concernées par la mise à disposition de VGP de biens nécessaires à l'enseignement musical et dont le montant n'était pas totalement amorti lors du transfert des conservatoires et écoles de musique :*

Buc :	*2 715 €*
Jouy en Josas :	*405 391€*
Rocquencourt :	*1 812 €*
Versailles :	*129 727 €*
Viroflay :	*9 248 €*

2) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc pour un montant total de 548 893 €.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.
Nombre de votants : 45
Suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président
Par délégation

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services